

RÈGLEMENT NUMÉRO 215-7

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE VISANT À MODIFIER CERTAINES RÈGLES DE GESTION CONTRACTUELLE CONCERNANT L'OCTROI DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

À sa séance ordinaire du 14 août 2024, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville décrète :

SECTION I OBJET

1. Le présent règlement modifie le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*.

SECTION II DISPOSITIONS MODIFICATIVES

2. Le premier alinéa de l'article 16 est modifié par le remplacement du mot « coordonnateur » par « Directeur ».
3. Le deuxième alinéa de l'article 18 est modifié par le remplacement du mot « coordonnateur » par « Directeur ».
4. Le paragraphe a) du premier alinéa de l'article 23 est modifié par le remplacement du mot « coordonnateur » par « Directeur ».
5. Le paragraphe b) du premier alinéa de l'article 23 est modifié par le remplacement des mots « coordonnateur » par « Directeur ».
6. Le paragraphe a) du premier alinéa de l'article 29 est remplacé par le suivant :

« a) pour un contrat dont la valeur est inférieure à 5 000 \$, le directeur général et greffier-trésorier, les Directeurs de services, les coordonnateurs, les chargés de projet en cours d'eau et bande riveraine ainsi que le conseiller aux communications sont autorisés, pour leurs services respectifs, à procéder aux achats sans autorisation via un bon de commande ou un contrat; »
7. Le paragraphe c) du premier alinéa de l'article 29 est remplacé par le suivant :

« c) pour un contrat dont la valeur se situe entre 10 000 \$ et moins de 50 000 \$, une recherche de prix auprès d'au moins deux fournisseurs devra être effectuée. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder aux achats sans autorisation du conseil;».
8. Le paragraphe d) du premier alinéa de l'article 29 est remplacé par le suivant :

« d) pour un contrat dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et le seuil d'appel d'offres public obligatoire, une recherche de prix auprès d'au moins trois fournisseurs devra être effectuée. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder aux achats, sous réserve de présenter sous forme de communication, un rapport au conseil dès que possible, lequel doit comporter une confirmation écrite du fournisseur retenu. »

9. Le deuxième alinéa de l'article 29 est remplacé par le suivant :

« Nonobstant ce qui précède, est permise, moyennant la présentation de motifs valables dans un rapport déposé aux membres du conseil dès que possible et suite à l'approbation écrite du directeur général et greffier-trésorier, l'attribution d'un contrat d'une valeur inférieure au seuil d'appel d'offres public obligatoire sans recherche de prix par le directeur général dans les cas suivants :

- a) les cas prévus à l'article 938 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);
- b) tout motif de saine administration;
- c) en cas de circonstance exceptionnelle. »

SECTION III ENTRÉE EN VIGUEUR

10. Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ

_____ (signé) _____
Daniel Plouffe
Préfet

_____ (signé) _____
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

COPIE certifiée conforme
À Verchères, le 16 août 2024

Sylvain Berthiaume
Sylvain Berthiaume (Avis 16-2024.15:17 EDT)
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion le : 11 juillet 2024
Adopté le : 14 août 2024
Avis public d'adoption le : 16 août 2024
Entrée en vigueur : 16 août 2024

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE

Final Audit Report

2024-08-16

Created:	2024-08-16
By:	Annie-Claude Martel (amartel@margueritedyouville.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAY5gHulXXGBFDsSuJy4G4tP6-oBANwCqO

"MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE" History

-  Document created by Annie-Claude Martel (amartel@margueritedyouville.ca)
2024-08-16 - 5:31:00 PM GMT
-  Document emailed to Sylvain Berthiaume (sberthiaume@margueritedyouville.ca) for signature
2024-08-16 - 5:31:06 PM GMT
-  Email viewed by Sylvain Berthiaume (sberthiaume@margueritedyouville.ca)
2024-08-16 - 7:16:59 PM GMT
-  Document e-signed by Sylvain Berthiaume (sberthiaume@margueritedyouville.ca)
Signature Date: 2024-08-16 - 7:17:41 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2024-08-16 - 7:17:41 PM GMT